

## Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Portefeuille d'obligations institutionnel Marquis (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez communiquer avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (le « gestionnaire »), au 1-800-268-8186 ou à l'adresse courriel [invest@dynamic.ca](mailto:invest@dynamic.ca) ou visiter le [www.dynamic.ca](http://www.dynamic.ca).

**Avant d'investir dans un fonds, considérez comment le fonds cadre avec vos autres investissements et votre tolérance au risque.**

*Les parts de série V de ce Fonds ne sont plus offertes pour les nouvelles souscriptions et les reclassements. Les échanges de parts de série V sont permis au sein des portefeuilles de solutions institutionnelles Marquis.*

### Bref aperçu

<b>Code(s) du Fonds</b>	FRM: DYN360; Sans frais: DYN330	<b>Gestionnaire du Fonds :</b>	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
<b>Date de début des activités de la série :</b>	8 février 2000	<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
<b>Valeur totale du Fonds au 31 octobre 2024 :</b>	123,2 M \$	<b>Sous-conseiller :</b>	Payden & Rygel
<b>Ratio des frais de gestion (« RFG ») :</b>	0,15 %	<b>Distributions :</b>	Mensuellement (dernier vendredi du mois) <small>Les distributions seront automatiquement réinvesties, sauf si vous choisissez de les recevoir en trésorerie. L'option des distributions en espèces n'est pas disponible dans le cas des comptes enregistrés.</small>
		<b>Placement minimal :</b>	Initial, 10 000 \$; subséquent, 100 \$

### Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe d'émetteurs canadiens. Jusqu'à 49 % de l'actif du Fonds peut être investi dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous présentent un aperçu des placements du Fonds au 31 octobre 2024. Les placements du Fonds changeront au fil du temps.

#### Dix principaux placements (au 31 octobre 2024)

1. Fonds à revenu fixe mondial Dynamique, série O	9,7 %
2. Province d'Ontario 5,60 % 02 juin 35	5,5 %
3. Province d'Ontario 2,90 % 02 juin 49	3,4 %
4. Trésor des États-Unis 2,75 % 15 août 32	3,2 %
5. Province d'Ontario 2,65 % 02 déc. 50	2,8 %
6. Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,4 %
7. Province de Québec 3,10 % 1 <sup>er</sup> déc. 51	2,4 %
8. Gouvernement du Canada 2,00 % 1 <sup>er</sup> déc. 51	2,3 %
9. CPPIB Capital Inc., 4,750 % 02 juin 33	1,8 %
10. Province du Nouveau-Brunswick 5,00 % 14 août 54	1,6 %
<b>Pourcentage total des 10 principaux placements:</b>	<b>35,1 %</b>

**Nombre total de placements** **149**

#### Répartition des placements (au 31 octobre 2024)

Obligations de sociétés canadiennes	47,6 %
Obligations de gouvernements provinciaux	21,3 %
Obligations du gouvernement fédéral	10,8 %
Fonds communs de placement — titres de revenu étrangers	9,7 %
Obligations et débetures étrangères	7,3 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,4 %
Autres éléments d'actif (de passif) net	0,5 %
Actions privilégiées canadiennes	0,4 %

### Quel est le degré de risque?

La valeur du Fonds peut diminuer comme elle peut augmenter. Vous pourriez perdre de l'argent.

On peut évaluer le risque d'un Fonds en observant les variations de son rendement au fil du temps. Ceci est appelé la « volatilité ».

En général, les Fonds les plus volatils sont ceux dont les rendements fluctuent le plus. Ils présentent un plus grand risque de perdre de l'argent et peuvent avoir une plus grande chance de rendements plus élevés. Les fonds avec une volatilité moindre ont tendance à avoir des rendements qui changent moins au fil du temps. Ils ont généralement des rendements plus faibles et peuvent avoir moins de risque de perdre de l'argent.

### Évaluation du risque

Selon Gestion d'actifs 1832 S.E.C., ce Fonds représente un risque **faible**.

Cette évaluation indique l'ampleur des fluctuations du rendement du Fonds d'année en année. Il n'indique cependant pas à quel point le Fonds sera volatil dans le futur. Cette évaluation peut changer. Même un fonds ayant un faible risque peut perdre de l'argent.

<b>Faible</b>	De faible à moyen	Moyen	De moyen à élevé	Élevé
---------------	-------------------	-------	------------------	-------

Pour plus de précisions sur l'évaluation du risque et sur les risques qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, voir la rubrique Risque du prospectus simplifié du Fonds.

### Aucune garantie

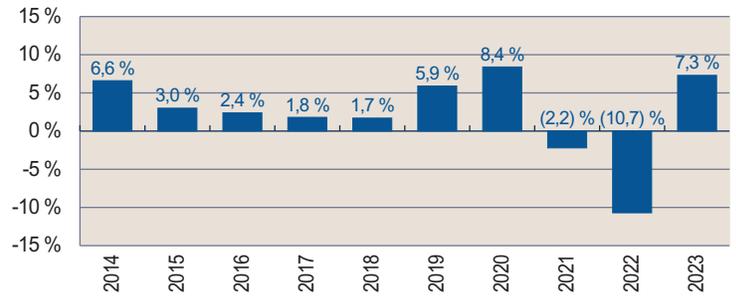
Comme la plupart des autres fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### Quel a été le rendement du Fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de série V du Fonds des 10 dernières années, après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement du Fonds.

## Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel des parts de série V du Fonds pour les 10 dernières années. La valeur du Fonds a baissé pour 2 des 10 dernières années. Les rendements et les variations d'une année sur l'autre peuvent vous aider à évaluer le degré de risque du Fonds dans le passé, mais ne sont pas des indications sur les rendements futurs du Fonds.



## Meilleurs et pires rendements trimestriels

Ce tableau présente les meilleurs et les pires rendements des parts de série V du Fonds sur une période de trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements peuvent augmenter ou diminuer dans le futur. Vous devriez considérer la perte que vous pourriez accepter sur une courte période.

	Rendement	Trimestre clos le	Si vous avez investi 1 000 \$ au début de la période
Meilleur rendement	7,9 %	31 décembre 2023	Votre placement atteindrait 1 079 \$
Pire rendement	(6,5) %	30 avril 2022	Votre placement diminuerait à 935 \$

## Rendement moyen

Une personne qui a investi 1 000 \$ dans des parts de série V du Fonds il y a 10 ans détient aujourd'hui 1 235 \$. Il s'agit d'un rendement annuel composé de 2,1 %.

## À qui le Fonds est-il destiné?

### Aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu de placement et une croissance du capital en choisissant un portefeuille qui investit dans des titres à revenu fixe;
- acceptent une certaine variabilité du rendement et investissent à moyen et long terme.

Les parts de série V sont proposées aux investisseurs qui participent à un programme de rémunération par honoraires ou de compte intégré auprès de leur la firme de entreprise représentative.

**I** N'investissez pas dans ce Fonds si vous cherchez à obtenir une croissance active du capital au moyen d'une stratégie d'investissement en actions seulement.

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur le revenu que vous rapporte le Fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence. Il varie également si vous détenez le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

N'oubliez pas que si vous détenez votre Fonds dans un compte non enregistré, les distributions du Fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèces ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour posséder et vendre des parts de série V du Fonds. Les frais sont différents pour chaque série. Votre représentant peut vous conseiller sur la pertinence de cette série.

### 1. Frais d'acquisition

Il n'est plus possible d'acheter des parts de série V ou de reclasser des titres dans cette série. Les échanges de parts de Portefeuilles de la catégorie Solutions institutionnelles Marquis contre des parts de série V sont cependant permis.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
<b>Frais d'acquisition réduits</b>	<i>Si vous racheter :</i> Pendant les 18 premiers mois, 3,0 % Entre 19 et 36 mois, 2,0 % Par la suite, néant	De 0 \$ à 30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ racheter	Si vous avez choisi l'option des frais d'acquisition réduits lorsque vous avez investi dans le Fonds, vous devrez peut-être payer des frais d'acquisition en fonction du moment du rachat, de l'échange ou du reclassement de vos parts. Si vous échangez vos parts, les titres que vous recevrez comprendront les mêmes frais d'acquisition reportés. Ces frais sont calculés selon la valeur liquidative des titres au moment du rachat et sont déduits du montant du rachat.  En vertu de l'option de rachat gratuit annuel, vous pouvez chaque année demander un rachat à hauteur de 10 % des placements faits sans devoir payer les frais d'acquisition réduits.

## 2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement des parts de série V du Fonds. Au 30 juin 2024, les frais des parts de série V du Fonds s'élevaient à 0,16 % de sa valeur, ce qui correspond à 1,60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	<b>Taux annuel</b> (en % de la valeur du Fonds)
<b>Ratio des frais de gestion (« RFG »)</b> Il s'agit du total des frais d'administration à taux fixe et les frais du Fonds des parts de série V du Fonds.	0,15 %
<b>Ratio des frais d'opérations (« RFO »)</b> Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.	0,01 %
<b>Frais du Fonds</b>	<b>0,16 %</b>

### Précisions sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est exigible pour les parts de série V du Fonds.

## 3. Autres frais

Il est possible que vous ayez à payer d'autres frais si vous détenez, échangez, vendez ou reclassez des parts du Fonds.

<b>Frais</b>	<b>Ce que vous payez</b>
<b>Frais d'échange</b>	Aucuns frais d'échange ne s'appliquent aux parts de série V du Fonds.
<b>Frais d'opérations à court terme</b>	Si vous demandez un rachat ou une substitution dans les 30 jours suivant un achat ou une substitution, vous pourriez être assujéti à des frais d'opérations à court terme représentant 1 % de la valeur liquidative des titres visés le jour ouvrable précédant l'opération.
<b>Frais de gestion de portefeuille</b>	Lorsque vous investissez dans des parts de Série V, vous payez des frais de gestion de portefeuille d'au plus 2,35 % par an, selon la valeur liquidative moyenne des parts de Série V que vous détenez. Vous devez négocier les frais de gestion de portefeuille avec votre représentant et les lui verser directement. Les frais de gestion de portefeuille incluent les frais de gestion que vous devez verser à Gestion d'actifs 1832 S.E.C., variant entre 0,85 % et 1,85 %, le reste étant versé à votre représentant. Les investisseurs qui achètent les parts de série V du Fonds doivent participer à un programme de rémunération par honoraires ou de compte intégré auprès de la société de leur représentant inscrit.

## Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts du Fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié du Fonds ou des aperçus du Fonds, ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez aussi le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, les aperçus du Fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez exercer ce droit dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

## Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié ou d'autres documents d'informations financières du Fonds, communiquez avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C., ou avec votre représentant. Ces documents et l'Aperçu du Fonds constituent les documents juridiques du Fonds.

**Gestion d'actifs 1832 S.E.C.**  
40, rue Temperance, 16e étage  
Toronto (Ontario) M5H 0B4

Numéro sans frais : 1-800-268-8186  
Courriel : invest@dynamic.ca  
www.dynamic.ca

Pour en savoir davantage sur le placement dans des fonds communs de placement, consulter la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif**, disponible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).